



Délibération n°2010-49
Conseil d'administration du 17 décembre 2010

Objet : Adoption du programme d'actions du FNP 2011-2013

M. Gibelin, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant :

Exposé

Vu les articles 13-11 et 14 du décret du 7 février 2007,

Vu la délibération n° 2010-19 du 30 juin 2010 par laquelle le conseil d'administration a adopté le projet de programme d'actions du FNP 2011-2013,

Vu l'avis rendu par le Bureau du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale dans sa délibération du 24 novembre 2010 approuvant le projet de programme d'actions du FNP 2011-2013,

Vu l'avis rendu par le Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière dans sa délibération du 6 décembre 2010 approuvant le projet de programme d'actions du FNP 2011-2013,

Le conseil d'administration délibère à l'unanimité :

- **Adopte le programme d'actions du FNP 2011-2013, lequel prévoit notamment un cadre général de conventionnement avec les centres de gestion, et distingue, dans le cadre des subventions accordées aux employeurs :**
 - ✓ les démarches de prévention,
 - ✓ les mises en réseaux,
 - ✓ les projets de recherche-action,
- **Approuve le règlement financier d'accompagnement du programme d'actions du FNP**
- **Délègue au service gestionnaire les décisions relatives aux démarches de prévention, dans la limite des plafonds votés par le conseil d'administration. Un suivi trimestriel des démarches de prévention financées sera réalisé en commission de l'invalidité et de la prévention,**
- **Autorise le service gestionnaire à signer les conventions de mise en œuvre des subventions votées par le conseil d'administration.**

Bordeaux, le 17 décembre 2010

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié